SAMEDI 15 SEPTEMBRE 1891 | N° 74 | 34me ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

PARAISSANT LE MERCREDI & LE SAMEDI

Au numéro du samedi est joint comme annexe le *Bulletin officiel.*

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an fr. 6.— Six mois fr. 3. 50
Trois mois fr. 2. 50.
ETRANGER : (Union postale fr. 11 50

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré* à **Martigny.**
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

ANNONCES: Cantonales 15 c. la ligne ou son espace; Suisses 20 c.; Etrangères 25 c.
RÉCLAMES 50 cent. la ligne ou son espace

Pour les annonces et réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité *Haasenstein et Vogler*, à Sion, Lausanne, Genève, etc.

Revue politique.

Mort du comte de Paris.

Le 8 septembre s'est éteint dans sa somptueuse retraite de Stowe-House en Angleterre le petit-fils du roi Louis-Philippe, chef de la maison d'Orléans, Philippe comte de Paris. Prétendant malheureux au trône de France il a occupé une assez large place dans l'histoire des vingt dernières années, moins par ce qu'il a fait que par ce qu'il aurait pu faire et par ce qu'on craignait qu'il fit.

Le comte de Paris naquit aux Tuileries le 24 août 1838, Il était âgé de 4 ans lorsque son père, le duc d'Orléans mourait des suites d'un accident de voiture, son éducation fut donc dirigée par sa mère. Elle n'était pas achevée encore quand la Révolution de 1848 força la famille royale à quitter la France. Cette première proscription dura 23 ans durant lesquels le jeune prince acheva ses études et reçut d'un des généraux les plus distingués de l'armée d'Afrique les meileures leçons d'art militaire. Napoléon III lui ayant refusé l'honneur de servir sous le drapeau français il offrit ses services au général américain Mac Clellan. La guerre de sécession venait d'éclater ; y il prit une part brillante en qualité d'aide de camp de Mac Clellan, et acheva ainsi par la pratique l'éducation militaire qu'il avait commencée en visitant tous les champs de bataille de l'Europe. Revenu en Europe le comte de Paris s'occupa de travaux littéraires et publia entre autres ouvrages une histoire de la guerre d'Amérique. Mais la préoccupation qui tint le plus de place dans sa vie fut celle de l'amélioration du sort des classes ouvrières. Il fit de nombreux voyages pour étudier les misères sociales dans différents pays et publia sur ces questions délicates des travaux justement remarqués.

En 1864 il avait épousé sa cousine germaine, la princesse Isabelle, fille du duc de Montpensier. Quand éclata la guerre de 1870 entre l'Allemagne et la France tous les princes de la maison d'Orléans et le comte de Paris à leur tête demandèrent à servir leur pays. L'empire qui se sentait perdu repoussa leurs instances et la République à peine encore installée et environnée de dangers de toute sorte jugea plus prudent de ne pas laisser rentrer en France ses plus dangereux ennemis.

Aussitôt après la guerre les lois d'exil furent abrogées ; le comte de Paris revint en simple citoyen, et reconnut comme le seul représentant de la monarchie française le comte de Chambord alors retiré à Frohsdorf. Mais le comte de Chambord devait bientôt disparaître et le 24 août 1883 le comte de Paris, chef de la famille d'Orléans se déclara héritier du trône de France.

Dès lors il organisa son parti, institua des comités, subventionna des journaux et fit au gouvernement de la République une implacable opposition. Le parti républicain se défendit par une loi de proscription contre tous les membres des familles ayant régné sur la France. La guerre ne devait pas cesser pour cela et la République faillit sombrer en 1889 sous les efforts combinés des monarchistes et des boulangistes. Le suffrage universel fit justice des uns et des autres. Dès lors la cause du comte de Paris était perdue ; il parut le comprendre et s'y résigner. Mais son fils, moins sage et plus bouillant, pensa galvaniser les restes d'un parti mort par un acte d'audace. En dépit de la loi qui lui interdisait le territoire français, il vint le jour de ses 21 ans se présenter au bureau de recrutement et réclama sa place dans les rangs de l'armée comme simple soldat. Condamné à deux ans de prison et interné à Clairvaux il fut gracié peu de temps après.

Dès lors on n'a plus entendu parler de lui que comme d'un pontife de Vénus sacrifiant volontiers à sa déesse les millions paternels.

Quant à son père, abandonné par le clergé français et par la plupart de ses partisans, il acheva tristement dans l'exil une vie où l'exil avait tenu une si large place.

Le jeune Philippe d'Orléans, le nouveau chef de la maison de France parait devoir mener plus énergiquement la guerre contre la République. Sa jeunesse explique ses illusions ; quelle que soit sa tactique on peut lui prédire dès aujourd'hui d'amers désenchantements et la défaite irrémédiable à bref délai.

CANTON DU VALAIS

Conseil d'Etat. — M. le député L. Salzmann, à Naters, est chargé, en qualité de commissaire, de la vérification des comptes résultant de la fusion des communes d'Ernen et de Nieder-Ernen.

***

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » 24

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres de Paris.

Sous le Couteau

PAR

Pierre FORTURA

L'écrit était daté à cet endroit, et signé *Emile Vervins.* Il y avait un *post scriptum* qui avait dû être ajouté dans la prison.

« P.-S. Tout s'est passé comme je l'espérais. Je vais être condamné ; mais il vient de m'arriver une aventure, qui en toute autre circonstance, m'eut comblé de joie. Mademoiselle Jeanne, je vous retrouve ! Hélas ! c'est pour vous quitter bientôt ! Veuillez conserver ce manuscrit, je ne veux pas que vous puissiez croire vous-même, un jour, après ma mort, que je suis un misérable.

» Ce mémoire vous expliquera tout ; je vous charge d'accomplir les volontés qui y sont exprimées. Vous ne me refuserez pas cette dernière marque d'amitié, vous qui êtes la seule au monde qui pensiez encore à moi.

« En terminant, je vous prierai de me pardonner les lignes violentes dont j'ai, dans ce manuscrit, accompagné votre souvenir, lorsque je parle de notre séparation. Elles témoigneront de l'amour que je vous ai porté et de l'ignorance où j'étais, des motifs qui vous contraignaient à me fuir par la plus admirable délicatesse. C'est vous qui auriez dû occuper, c'est vous qui devriez encore remplir tout mon cœur. Il est trop tard. Adieu. » E. V.

Le juge d'instruction ferma le manuscrit avec lenteur.

— Cette demoiselle Jeanne a pensé à lui en effet ; et ce fou ne le méritait guère. Entraver l'œuvre de la Justice pour des peines de cœur dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Toutefois, ce travail est curieux : on pourra le recommander à nos jeunes substituts, qui prennent leurs fonctions trop à la légère.

XII

Le juge d'instruction avait de nouveau fait appeler Jeanne :

— J'ai entre les mains le manuscrit d'Emile Vervins, lui dit-il, je demande comment vous pouvez vous intéresser à ce jeune homme. Cet écrit à mon avis est l'œuvre d'un fou.

— Mais, s'écria Jeanne toute émue, il prouve son innocence !

Jeanne respira ; elle avait craint que le malheureux persistât dans sa résolution d'avouer quand même le crime d'un autre. Elle se demandait si l'on avait bien pu saisir sur lui le précieux manuscrit qui pouvait l'innocenter.

— Tenez, dit le juge, lisez ce mémoire ; aussi bien, il vous est adressé.

Et pendant que Jeanne lisait fièvreusement ces pages, le juge sonnait et donnait des ordres pour qu'on fît venir en son cabinet l'accusé Emile Vervins.

Les feuillets tournaient rapidement sous les doigts de Jeanne. Plus d'une ligne lui brûlait les yeux.

Mais elle essayait de ne rien faire paraître devant ce vieux magistrat qui l'examinait sournoisement du coin de l'œil ; elle sentait son cœur se gonfler et une sourde tristesse l'envahir.

Elle ne pouvait, sans une émotion intense, suivre ces lignes inspirées par le désespoir au seul homme qui eût produit quelque impression sur elle.

Le juge l'épiait. Il suivait sur le visage de

Il est prononcé une amende de fr. 30 contre une commune du canton pour avoir toléré le parcours de chèvres dans une forêt de la commune.

***

Il est prononcé une amende de fr. 50 contre V. de Brigue, pour tardive et fausse déclaration de la naissance d'un enfant.

***

M. Imboden, président de St-Nicolas, est nommé commissaire chargé du partage éventuel des terrains vaques que cette commune possède sur le littoral de la Viège.

***

Le Conseil d'Etat, sur la proposition du Département de l'Intérieur, arrête le Règlement cantonal sur la police du feu et sur l'organisation du corps des sapeurs-pompiers.

L'asile des aveugles à Lausanne.

L'asile des aveugles de Lausanne célèbre ces jours son jubilé soit le 50me anniversaire de sa fondation.

Nous empruntons à la *Revue* quelques notices historiques sur cet établissement philanthropique qui a rendu de si grands services à beaucoup de Valaisans et qui est appelé à en rendre encore jusqu'à ce que notre canton soit doté d'un établissement similaire, ce que les hommes de cœur de notre pays appellent de tous leurs vœux:

Comme on le verra par ce qui suit, cet asile doit le jour à des personnes d'une inépuisable charité qui ont souffert et vu souffrir. Ne pourrait-on pas trouver chez nous des cœurs bien nés qui, par dispositions de dernière volonté ou autrement institueraient un fonds destiné à secourir ceux qui sont privés du plus merveilleux des organes.

—

Vers 1842, Mlle Elisabeth-Jane de Cerjat se rendait de Lausanne à Heidelberg pour s'y faire opérer de la cataracte par le docteur Kehlius, professeurs d'ophtalmologie à l'Université de cette dernière ville. L'opération réussit parfaitement. Cependant Mlle de Cerjat éprouvait encore quelques craintes et hésitait à retourner à Lausanne, pensant qu'elle n'y trouverait pas d'oculiste capable, au cas où ses yeux réclameraient de nouveaux soins : « Rassurez-vous, lui dit le professeur de Heidelberg, vous avez à Lausanne le jeune docteur Recordon, un de mes élèves, en qui vous pouvez avoir une entière confiance. » Mlle de Cerjat revint en Suisse : ses inquiétudes ne tardèrent pas à se dissiper, car sa guérison fut complète. Dans son bonheur d'être guérie, elle voulut créer une infirmerie pour les aveugles. Malheureusement ses ressources ne répondaient pas à ses intentions. Elle eut l'idée alors de faire part de son projet à un voisin bien plus fortuné qu'elle, William Haldimand. Elle tombait bien : Haldimand, dont le père avait été atteint de cécité, s'intéressait beaucoup au sort des aveugles et songeait lui-même à fonder un établissement à leur intention. Il proposa à sa voisine de le créer en commun. Ainsi fut fait. Par acte notarié du 3 janvier 1843, Mlle de Cerjat donnait pour cette création fr. 4000 ; de son côté Haldimand fournissait fr. 48,000, s'engageant en outre à verser pendant dix ans une somme annuelle de fr. 3000. L'acte de fondation obtint, le 10 janvier de la même année, la sanction du Conseil d'Etat et, quelques mois plus tard, un décret du Grand Conseil octroyait la qualité de personne morale à l'Asile de Lausanne.

Tandis qu'on bâtissait l'édifice destiné à l'Asile, pour lequel la commune avait cédé à bas prix un terrain à l'occident de la ville, Haldimand installait un commencement d'hôpital pour les maladies des yeux dans une maison particulière au nord de l'église catholique et chargeait le docteur Recordon, déjà nommé médecin de l'Asile, d'y soigner les aveugles. Tous les frais étaient supportés par Haldimand. En juillet 1843, le rez-de-chaussée de l'Asile étant construit, on y installait sept lits ; l'hôpital provisoire y fut transféré. En décembre, le bâtiment était complètement achevé ; il contenait une vingtaine de lits. Les frais de construction avaient sensiblement depassé les prévisions ; pour les couvrir, Haldimand fit un nouveau don de plus de 50,000 francs ; il augmenta aussi le chiffre de ses contributions annuelles, qu'il continua d'ailleurs bien au-delà du terme de dix ans fixé dans l'acte de fondation, ne cessant jusqu'à la fin de ses jours de vouer le plus vif intérêt à l'institution.

Haldimand est né à Londres le 9 septembre 1784 ; il appartenait à une famille vaudoise depuis longtemps fixée à Yverdon. Son père avait eu douze enfants, dont la plupart moururent en bas âge ; il était à la tête d'une importante maison de commerce de Londres. Un grand oncle de William Haldimand avait été général dans l'armée anglaise et gouverneur du Canada. A l'âge de seize ans, William entrait au comptoir de son père. Il y montra de remarquables aptitudes pour les affaires. A 25 ans, il devint membre du conseil de la Banque d'Angleterre. A cette époque, l'Angleterre avait une dette de plus de 20 milliards, à la suite des guerres ; le cours forcé était établi. Grâce aux efforts de Haldimand, le gouvernement consentit à abolir le cours forcé ; la situation de la Banque d'Angleterre ne tarda pas à s'améliorer. Haldimand fut nommé membre du Parlement. En 1817, son père étant mort, il liquida la maison de commerce où il avait fait ses débuts dans les affaires et, quatre ans plus tard, il acheta la propriété du Denantou, près d'Ouchy. Il vint s'y établir définitivement en 1828. Il mourut en 1862. Son corps repose au cimetière d'Ouchy.

Grâce à son inépuisable bonté, l'existence de l'Asile des aveugles était absolument assurée et l'établissement ne tardait pas à se faire connaître bien au-delà des frontières de la Suisse. En 1855, il s'augmenta d'un atelier pour l'installation duquel Haldimand donna 75,000 francs et Mme de Polier 25,000. Le bâtiment de l'Asile étant devenu insuffisant, un nouvel édifice fut construit en 1873, l'ancien continuant de subsister. Enfin, tout récemment l'ancien atelier a eté transformé en une chapelle et un nouvel atelier avec magasins a été édifié.

Monthey, 11 septembre 1894.

A la rédaction du *Confédéré*, Martigny.

Voici la fin de la saison. Nos hôtes d'été sont retournés à leurs affaires et à leurs soucis. Les maîtres d'hôtel ont à peu près tous mis la clef sous le paillasson et reviennent à la plaine enchantés des bonnes affaires qu'ils ont faites. Morgins et surtout Champéry ont été bondés pendant tout l'été. Dans ce dernier lieu même, il reste encore bon nombre d'Anglais qui s'y installent pour l'automne. Champéry avec ses nombreuses attractions est destiné à devenir un séjour permanent.

Mais les étrangers passent. Heureusement que l'industrie locale nous demeure. Celle-ci fleurit et prospère et les Montheysans, en voyant partir les wagons pleins de marchandises, se consolent de ce que le même train emmène des gentlmen qui s'en vont à Montreux changer leurs dernières livres sterling.

Nous avons eu le plaisir de visiter dernièrement les installations d'une des dernières nées parmi les industries montheysannes ; nous vou-

---

Jeanne les marques de l'émotion causée par la lecture ; c'était comme un second manuscrit où il cherchait encore des éléments pour éclairer la justice.

De temps en temps il lui demandait :

— Où en êtes-vous ?

Jeanne alors le lui indiquait d'un mot empreint plus ou moins de tristesse ou de vague espoir.

— Ah ! oui, reprenait-il, vous en êtes au moment où il vous rencontre à V.-les-Bains.

Jeanne rougissait, sans lever les yeux du manuscrit.

Le juge d'instruction lui demandait encore, un instant après, où elle en était ; elle lui répondait de nouveau, cette fois, avec une amertume mal cachée.

— Ah ! oui, reprenait impitoyablement le vieux juge, vous en êtes au moment où il devient fou par suite du mariage de sa fiancée

Ces mots frappaient Jeanne ; elle pâlissait.

Jeanne, dans la première partie du manuscrit, s'était réjouie intérieurement en songeant que son souvenir ne s'était point effacé dans l'esprit d'Emile. Elle ne croyait pas lui avoir causé tant de souffrance ; mais, hélas ! ce n'était plus elle qui apporterait la consolation, puisque c'était à cause d'une autre, pour l'amour d'une autre qu'il voulait mourir, et le cœur de la jeune fille se serrait à mesure qu'elle avançait dans sa lecture.

Elle l'achevait à peine lorsque la porte s'ouvrit.

Et, bien que Jeanne lui tournât le dos, elle eut le sentiment de l'entrée d'Emile Vervins dans l'appartement....

C'était lui, dn effet, que les agents amenaient dans le cabinet du juge d'instruction sur l'ordre que tout à l'heure en avait donné le magistrat.

Emile Vervins s'approcha ; et Jeanne laissant tout à coup le manuscrit que froissait sa main tremblante, elle quitta, par un mouvement spontané, la chaise sur laquelle elle était assise ; et elle se tint debout devant le jeune homme, qui s'était, lui-même, tout à coup arrêté devant elle.

En la voyant, il n'en doutait pas, c'était le salut qui s'offrait, c'était l'ange de la consolation qui lui souriait enfin.

Il y avait bien longtemps qu'il ne l'avait vue et il la trouvait embellie, captivante, radieuse.

Des hautes fenêtres qui éclairaient le cabinet du magistrat, le soleil tombait et enveloppait Jeanne tout entière en jetant sur elle comme un manteau de clarté.

La lumière faisait ressortir l'ineffable blancheur de son visage ; et tout dans l'attitude de Jeanne parlait d'un passé charmant et d'un avenir qui pouvait sourire encore.

Et alors tout dans la pièce où il se trouvait avec elle disparut aux yeux d'Emile Vervins ; il ne vit plus que Jeanne avec sa grâce charmeresse et il se demanda comment il avait pu perdre un instant son souvenir et lui en préférer une autre.

Malgré la présence du juge, il s'avança vers elle et lui tendit la main.

Le magistrat, renversé dans son fauteuil, ne perdait pas un mouvement de cette scène.

Au courant des événements par la lecture du manuscrit d'Emile Vervins il voyait bien que ce qui s'y trouvait raconté était la vérité, et il lui dit :

— Monsieur Vervins, avouez-vous encore avoir assassiné...

— Moi, interrompit-il. Moi assassin ! Non monsieur le juge. Je voulais mourir... mais maintenant je ne veux plus, je ne veux plus.

(*A suivre.*)

lons parler de la *Savonnerie valaisanne*. Après la rupture des traités de commerce avec la France, il était nécessaire que la Suisse produise certains articles de consommation courante que notre grande voisine nous fournissait et qui ont éte frappés de droits relativement élevés. C'est ce qu'ont fort bien compris les fondateurs de la fabrique de savon, et le succès a dépassé leur attente. Il faut dire aussi que cette usine ne livre que des articles d'excellente qualité, et ses savons blancs remplacent avantageusement ceux de Marseille, cela grâce à la bonne fabrication et à des matières de premier choix.

La Savonnerie valaisanne doit déjà doubler ses installations et elle arrivera dans peu de temps à fournir à sa nombreuse clientèle, répandue dans toute la Suisse romande, la jolie quantité de trois wagons de savon par semaine, soit environ quinze cent mille kilogrammes par année.

La rupture commerciale avec la France, déplorable à bien des points de vue, aura au moins eu un avantage, c'est que la Suisse a appris à mieux connaître ses richesses industrielles et à s'affranchir conséquemment de l'étranger. T***

—o—

La correspondance suivante nous est parvenue trop tard pour paraître dans notre précédent numéro. Notre journal était déjà en partie tiré.

Vouvry, 10 septembre 1894.

Hier, Illarsaz, ce joli hameau perdu dans un coin adorable de la plaine du Rhône, Illarsaz était en liesse. Si les drapeaux et banderolles, si les vertes guirlandes n'en avaient témoigné, si le bruit joyeux des fanfares ne l'avaient chanté aux échos, l'air ravi des habitants aurait dit à la foule devenue nombreuse que pour eux c'était un beau jour.

En effet, on baptisait *le Pont*... le célèbre pont d'Illarsaz dont on a parlé bien avant sa naissance et comme pour les enfants longtemps désirés on lui souhaitait la bienvenue de belle façon. On l'entourait, on admirait sa grâce, sa légèreté et ceux que cela regarde garantissaient sa solidité, etc., etc.

La rencontre des Vaudois et Valaisans sur son point culminant a été un moment solennel; et plus d'un dur à cuir s'est senti ému lorsqu'après les éloquentes paroles de M. le président de Collombey-Muraz, les deux peuples riverains ont échangé là le vin de l'amitié et de fraternelles poignées de main.

Le cortège admirable à voir défiler escorté de six sociétés de musique avec leurs drapeaux s'est ensuite rendu à la cantine où était servi le banquet arrosé au dessert des excellents vins offerts par les communes intéressées.

Je ne vous redirai pas les discours ; tous exprimaient l'espoir que ce nouveau trait d'union ne ferait que resserrer les liens des localités riveraines en confondant leurs intérêts. Je veux cependant féliciter M. le R. curé de Muraz des belles paroles qu'il a prononcées à la tribune de la cantine pour remercier au nom des habitants d'Illarsaz les messieurs de Genève si généreux qui font la prospérité de cette localité et à qui on doit en partie la construction du pont.

Que vous dirai-je encore ? Tout le monde était gai, d'une gaîté de bon aloi. M. de Westerweller appelé *le bon papa* d'Illarsaz était heureux et ils sont nombreux ceux qui, comme moi souhaitent à lui et aux siens longue vie et heureux jours, en récompense des bienfaits qu'ils répandent autour d'eux.

A toute médaille, il y a un revers et ceux qui n'ont pas été contents ce sont les pieds frémissants des accortes danseuses, si fraîchement juponnées, mais ceci c'est la faute de.... la pluie qui hélas, quoique oubliée à dessein par les autorités compétentes sur les listes d'invitation, a pris une part encore trop large à la fête, la malapprise, aux dépens des danseurs.

En somme, et malgré le contre-temps que je viens de vous dire tout était bon quand ce n'est très bon : banquet, vins, discours, musiques, major de table, etc.

Félicitations à chacun et à Messieurs les syndics et présidents qui ont organisé la fête d'inauguration du Pont d'Illarsaz. Gip.

VARIÉTÉ.

Correspondance particulière du « Confédéré »

A propos d'un nez

(Suite).

Ces expériences et observations ne se rapportent pas toutes directement à la greffe animale, elles n'ont avec elle qu'un rapport indirect : elles démontrent que des tissus et même des organes peuvent conserver plus ou moins longtemps — de quelques secondes à quelques jours suivant le cas — leurs propriétés vitales après avoir été séparés d'un organisme entier. Il y a donc là des points ds ressemblance évidents entre les tissus du règne animal et ceux du règne végétal, puisque comme les jeunes rameaux d'arbres destinés à la greffe, les tissus animaux peuvent vivre un certain temps après leur séparation du tronc principal. De ce seul rapprochement on pourrait déjà théoriquement conclure à la possibilité de la greffe animale.

Celle-ci découverte, on tenta de l'appliquer au soulagement de l'homme malade.

Le premier qui eût l'idée géniale et humanitaire de s'en servir dans un but thérapeutique est, croyons-nous, notre illustre compatriote, le Dr Reverdin de Genève.

On sait que les plaies dénudées, sur lesquelles manque une large bande de peau, mettent un temps infini à se cicatriser et à guérir. Le Dr Reverdin trouva le moyen de hâter la cicatrisation : il enleva de petites lamelles d'épiderme sur la cuisse du malade, par ex., et les sema sur la face granuleuse de la plaie parfaitement nettoyée ; ces ilots d'épiderme vivant se soudent aux tissus sous-jacents, y puisent leur nourriture, se développent et font bientôt *peau-neuve* là où la peau précédente avait été détruite !...

C'est ce que l'on désigne sous le nom de greffe épidermique qui n'est, au fond, qu'une variété de greffe animale. Comme on peut en juger par tout ce qui a été dit jusqu'ici, il n'est nullement nécessaire pour la réussite de l'opération de se servir de l'épiderme du même individu : on peut parfaitement bien utiliser celui d'un homme quelconque, même celui d'un nègre...

Depuis les premiers essais de Reverdin, la greffe animale, appliquée aux cas pathologiques, a fait d'immenses progrès. Sans être utopistes on peut affirmer à coup sûr que l'art chirurgical, basé sur des données physiologiques toujours plus approfondies, est loin d'avoir dit son dernier mot: il nous réserve sur cette voie d'admirables conquêtes qui, espérons-le, ne tarderont pas de se réaliser.

Peut-être un Ambroise Paré futur, grâce à de délicats procédés de greffe animale, saura-t-il enlever un os humain condamné par la carie ou la tuberculose et greffer à sa place un os entier emprunté au règne animal ? Peut-être réussira-t-il à remplacer d'autres tissus nécessaires, mais perdus, (muscles, nerfs, tendons) par des tissus correspondants sains et forts ? *Chi lo sa ?*

On n'ose pas même taxer ces espérances d'utopies, car tant de choses déclarées impossibles ont été réalisées par la science et l'Art.

Quoi qu'il en soit des résultats futurs, les faits acquis nous démontrent la possibilité de la greffe d'un doigt à la place d'un nez ; comme l'a fait du reste, le Dr Bloxam à Charing-Cross. Bien d'autres opérations étonnantes sont aussi possibles : il ne s'agit que de savoir opérer dans les conditions nécessaires à la réussite et — hélas ! — tout le monde n'a pas la science infuse du divin Chirurgien, collant, *illico* l'oreille de Malchus que le zélé St-Pierre coupa net d'un coup d'épée !

Les faits physiologiques cités plus haut sont curieux, étranges peut-être ; mais tout homme un peu au courant des sciences biologiques sait qu'ils sont positifs et indéniables.

Aux philosophes à descendre de leur empyrée métaphysique pour résoudre les problèmes que ces phénomènes posent naturellement à notre esprit.

En effet, si la vie est une résultante nécessaire, un effet direct, immédiat, de l'âme ; et si l'âme — essentiellement immatérielle — est une, indivisible, insécable, comment se fait-il que les parties d'un être vivant, plante ou animal, ne tombent pas subitement raide mortes à l'instant même de leur ablation, au moment précis de leur séparation d'avec le corps principal ?.., Passe encore la greffe des végétaux et des animaux dont l'âme éphémère s'évanouit peut-être tout entière, comme une ombre, en souffle glacé de la mort ; mais l'homme — spirituellement immortel — qui doit, certes, ressusciter en entier au jour du Jugement, comment retrouvera-t-il son épiderme dont un lambeau a été coupé et, bien vivant, greffé sur le bras ou le crâne d'un autre ?

Nous n'entreprendrons point de répondre à ces questions. Nous savons du reste que la Vérité est une et que si parfois elle parait nous présenter des faces contradictoires, c'est que notre esprit borné n'aperçoit pas toujours la base ou les angles qui les unissent.

Bref, devant ces points d'interrogation sans réponse, nous répèterons les vers du poète naturaliste :

Felix qui rerum potuit cognoscere causas !

La fête centrale des Etudiants suisses aura lieu à Sion, les 17, 18 et 19 septembre courant.

La section de Sion adresse un pressant appel à la population sédunoise pour l'engager à orner les habitations et à faire tout son possible pour bien recevoir ses hôtes.

Le 18 au soir il y aura grand cortège aux flambeaux dont voici l'itinéraire :

7 1/2 h. Départ de la Promenade du Nord. Rue du Gd-Pont, Rue de Conthey, Rue de Lausanne, Rue du Rhône, Avenue du Midi, Rue des Remparts, Planta.

UN AMATEUR

Quand je me baigne dans la mousse
Du savon du Congo, quel doux plaisir des dieux !
Je m'en barbouille la frimousse
Et je m'en fourre jusqu'aux yeux.

L. d'Estangs, au savonnier parisien V. Vaissier.

F. Jelmoli, dépôt de fabrique **Zurich**, Grands avantages comme prix, choix et qualités en **Etoffes** pour **Messieurs** et **Dames** depuis **75 cts** à Fr. 14. 50 le m. **Toilerie 28 cts.** le mètre. **Couvertures lit** et **détail** de **Fr. 1. 55** à Fr. 29. **Quels articles** faut-il vous échantillonner **franco?**

Pour se procurer des

EMPLOYÉS de toutes branches, le meilleur moyen est de faire une **annonce** dans le **"Bund,,** à Berne l'un des journaux les mieux qualifiés et les plus répandus de la Suisse. S'adresser aux fermiers **HAASENSTEIN** et **VOGLER**

S'adresser à
Haasenstein & Vogler

Vêtements sur mesure.

N'achetez point de vêtements sans avoir vu ma superbe collection qui se compose des étoffes les plus variées et d'un grand choix,

Coupe élégante, façon soignée, prix modérés.

Joseph IMOBERDORF, tailleur
MONTHEY.

Foire d'Aigle.

La Municipalité d'Aigle rappelle que la nouvelle foire d'Aigle qui n'a pas encore pu être indiquée sur les almanachs aura lieu
le samedi 29 septembre 1894.

Greffe municipal.

Etablissements d'Instruction
PUBLICS et GRATUITS
de la VILLE de SOLEURE

Ecole cantonale composée du gymnase, de l'école industrielle, de l'école de commerce et de l'école normale ; école réale et d'artisans ; école d'horlogerie (minime écolage) ; écoles secondaires et primaires. Cours préparatoire à l'école cantonale pour les élèves de langue française ou italienne. Le prix de la pension complète dans l'internat cantonal est de 48 fr. par mois. Commencement des cours le 1er Octobre 1894. S'adr. au président du bureau de renseignements pour les étrangers, M. le recteur Dr J. Kaufmann, à Soleure.

Imprimerie J. BEEGER, Sion

Travaux d'impression en tous genres.

PRIX MODÉRES.

Banque du Jura à Délémont

Prêts sur hypothèques à long terme. Achat de créances. Ouverture de crédits. Escompte de papier de commerce et avances sur billets à ordre.

CONDITIONS FAVORABLES.

Adresser les demandes à l'une des personnes suivantes :
M. Henri Bioley, juge d'instruction à Monthey ; Jules Morand, avocat à Martigny ; Raymond Evéquoz, avocat à Sion ; de Courten, avocat à Sierre ; Raphaël de Werra, avocat à Loèche ; Louis Salzmann notaire à Naters.

Le véritable
COGNAC FERRUGINEUX GOLLIEZ

recommandé par de nombreux médecins, est reconnu depuis 18 ans comme la préparation ferrugineuse la plus digeste et la plus active contre:

Anémie
Pâles couleurs
Manque d'appétit
Migraine
Epuisement
Mauvaises digestions
Crampes d'estomac

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE

Réparateur des forces
Reconstituant
Régénérateur
pour
Tempéraments affaiblis
Convalescents
Personnes délicates
Vieillards, femmes débiles

Récompensé dans les expositions universelles et internationales. Seul véritable avec la marque des deux palmiers. *Dépôt général*: Pharmacie GOLLIEZ, Morat. En vente en flacons de fr. 2.50 et 5 fr. dans les pharmacies

COMPAGNIE DES
MESSAGERIES MARITIMES

Paquebots-poste Français

Passagers de 1e, 2e et 3e classe
Marchandises
Grand confortable à toutes les classes.

Lignes de Chine desservant l'Inde, Batavia, la Cochinchine, Manille, le Tonkin, la Chine et le Japon.

Lignes d'Australie desservant Mahé (Seychelles), l'Australie et la Nouvelle-Calédonie.

Services à grande vitesse

Lignes de la Méditerranée desservant Constantinople, Smyrne, Alexandrie, la Côte de Syrie et la Mer Noire.

Ligne de la Côte Orientale d'Afrique desservant Obock, Zanzibar, Madagascar, La Réunion et Maurice.

Lignes de la Plata desservant l'Espagne, le Portugal, le Sénégal, le Brésil, la Plata et Rosario.

BUREAUX: ***Paris***, 1, rue Vignon. — ***Marseille***, 16, rue Cannebière
Bordeaux, 20, Allées d'Orléans.
Genève : Charles Fischer. — *Zurich :* Walther Junior

Collège Saint-Michel
Fribourg (Suisse)

La rentrée est fixée *à mardi 25 septembre 1894* pour les élèves des cours industriels et des deux gymnases, français et allemand, et *à lundi 15 octobre* pour les élèves du lycée (classes de phylosophie et de physique). Le jour de la rentrée, examens d'admission à 8 heures ; le lendemain, ouverture des cours.

Demander le *Programme des études* et le *Prospectus de l'Internat* aux autorités du Collège.

Le Rectorat.

On demande dans un hôtel de *Lausanne 2 filles de cuisine* et *une laveuse* bien au courant et ayant déjà servi comme telles dans des hôtels. Envoyer offres avec certificats sous chiffres M. 10266 L à l'Agence de Publicité *Haasenstein et Vogler, Lausanne.*

Garanti pur cacao et sucre
MÉDAILLE D'OR
à l'Exposition universelle,
de Paris 1889

Modes

Mme HERMANN *rue de Conthey 8, SION*
est de retour de Paris avec un grand choix **de CHAPEAUX et CAPOTES dernière nouveauté.**

Loterie S. Charles-Biasca

Tirage prochain 15 Septembre.
4065 Primes de la valeur de Fr. 100,000. -- 1 fr. le billet.
Envoi contre remboursement ou paiement d'avance.
Comité S. Carlo, Bellinzona
Prenant 10 billets on donne un gratis.

10 Kilos

bon tabac à fumer seulement fr. 3. 80 et 4. 00
qualités fines » 6. 85 „ 7. 90
qualité extra fine » 9. 60 » 10. 80

Jusqu'en octobre 100 cigares fins sont joints gratuitement à chaque envoi.

J. WINIGER, Boswil (Argovie).